

Décision

Générale

colonial

Décision n° 838 accordant une permission d'un mois à M. Culouscou.

n° 838

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 août 1948

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro
31 août 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande du 3 août 1948 de M. Culouscou (Jean) brigadier-chef du cadre métropolitain des douanes, détaché au service du ravitaillement général et des affaires économiques

Vu l'avis favorable du chef du service des affaires économiques.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence d'un mois, pour en jouir en Éthiopie, est accordée à M. Culouscou (Jean), brigadierchef, du cadre métropolitain des douanes, détaché au service du ravitaillement général et des affaires économiques.

Art. 2

La présente décision qui aura effet pour compter du 20 août 1918, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur P.-H. SIRIEX.